

MARIAGES - Léonce J. Bergeron à Alma Louise Salan, Solomon P. Kutz à Edith Vivian Leach, Joseph Léon Abadie à Rosalia Polizzi, Geo. Rohm à Matilda Louisa Fisher, Antonio Italiano à Margherita Mustachia, Harry Landon Howard à Edith F. Buckner, Wm J. Wendt à Heloise Julia Brelet.

NAISSANCES - Mmes Felix Berthod, Jr, un garçon; Robt Thomas, un garçon; Jos. Postigon, une fille; Hy D. Ogden, un garçon. Dites - Robert J. Connelley, 82 ans, Shakspeare Arms House; Mary C. Donoghue, 9 ans, 921 Washington; Elizabeth Dougherty, 2 ans, 2812 Dryades; Dennis O'Brien, 33 ans, 515 Mandeville; Ernest Diviron, 43 ans, 1812 Philip; Agatha Thompson, 45 ans, 1639 N. Robert; Paul Casbergue, 50 ans, 1821 St. Pierre; Beatrice Galliard, 2 ans, 1508 N. Derbigny; Philomène Boyer, 41 ans, 1804 Carondelet; Rosa Hunt, 37 ans, 1407 Howard; Ellen Patterson, 8 mois, Hôpital de Charité.

TRIBUNAUX. Cour Civile de District. Demandes d'émancipation: Bertha Augustine Armstrong, Frank et Oscar King, John Martin Smith vs New Orleans Railway & Light Co., action en dommages de 2500. Felix B. Waite vs Adolph Dugue administrateur, injonction.

Deuxième Cour Criminelle de Cité. Juge A. M. Aucoin. Comparutions: Olivia Philina, attaque et blessure; Marc Deslino, violation de l'acte de 1866. Trouvé coupable: Wm Woods, actes de violence. Acquittés: Ben Roland, attaque à main armée; H. McClure, violation de l'acte de 1866; Victor Micelli, vente de liqueurs sans licence.

FAITS DIVERS. Baisse de Température. La température relativement basse d'avant-hier et d'hier a apporté un sérieux réconfort à notre population accablée par la chaleur caniculaire des deux dernières semaines. La température d'hier matin était de 75 degrés, soit 4 degrés au-dessous de la moyenne et 15 degrés de moins que quelques jours auparavant. La veille la moyenne avait été de 84 degrés. La baisse n'a pas été générale, et la Nouvelle-Orléans est la ville du sud où elle a été la plus forte. On en jugera par les moyennes suivantes: Atlanta, 88; Birmingham, 90; Charleston, 88; Charlotte, 88; Chattanooga, 88; Fort Worth, 92; Jacksonville, 88; Memphis, 92; Knoxville, 88; Nashville, 88; Phoenix, 104; Portland, Oregon, 102; Salt Lake City, 94; San Antonio, 102; Savannah, 88; Tampa, 88; Yuma, 104. En Louisiane la baisse a été produite un peu partout, quoique avec moins de force qu'à la Nouvelle-Orléans. On a constaté 99 degrés à Lac Charles, 94 à Minden, 93 à Monroe et à Robeline, 92 à Shreveport et 89 à Baton Rouge.

UN BON REMÈDE. Pour un merveilleux remède voir le Hostetter's Stomach Bitters et une bouteille vous conviendra sans l'ombre d'un doute que cet est vrai. C'est un médicament parfaitement pur dont la réputation remonte à 54 ans. HOSTETTER'S STOMACH BITTERS. Cet est par conséquent l'un de tous hommes ou femme souffrant de Dépendance d'Appétit, Migrations, Insomnie, Douleurs de Poie, Indigestion, Dyspepsie, Crampes, Diarrhée ou Malairia.

L'affaire Vanderanvera. MM Miller, Dufour et Dufour, les avocats qui représentent Mlle Irene Vanderanvera, ont fait appel au tribunal fédéral de la décision des autorités du service d'immigration ordonnant le renvoi de la jeune fille à son pays natal, la Belgique, sous le prétexte qu'elle est atteinte de la trachoma. Ils annoncent, toutefois, qu'ils prendront les mesures nécessaires en temps voulu. Le conseil de Belgique ne peut intervenir en faveur de la jeune fille. Il ne peut évidemment demander l'admission d'un immigrant que les autorités déclarent atteint d'une maladie qui l'exclut.

Jeunes voleurs. M. Andrew Field, propriétaire d'une écurie située rue Dryades, 335, avait reçu dimanche soir dans son établissement deux petits déjeunés sans suite. Mlle Washington âgée de 12 ans et Jimmie Craft âgée de 10 ans. Le lendemain matin, il s'aperçut que \$25.35 qui se trouvaient dans la poche d'un de ses pantalons suspendu au mur avaient disparu. Il soupçonna les deux déjeunés et prévint la police. L'agent Sharp réussit à les pincer hier et Craft avoua qu'il avait partagé l'argent avec son copain. Les deux jeunes voleurs seront internés dans l'école industrielle Clark, où ils apprendront à travailler.

L'exécution de Mehojevich. L'arrestation de la potence sur laquelle sera pendu le 9 août prochain Lazar Mehojevich, dit George Morris, est composée de pièces détachées facilement ajustables, de sorte qu'un jour ou deux suffisent amplement pour la préparer. Les pièces sont en ce moment empaquetées dans la cour de la prison. La corde qui servira à l'exécution sera étirée dans toute sa longueur pendant plusieurs jours, afin de s'assurer de sa solidité. Elle sera brisée à une poutre du faite de la tour de ventilation et à l'extrémité inférieure sera attaché un sac de sable. Frank E. Johnson, le bourreau adjoint, comme le fit de la justice du Mississippi, a réitéré hier qu'il n'opérerait pas dans l'exécution de Mehojevich. Il dit qu'il ne croit pas au condamné coupable. D'ailleurs le capitaine Meredith, directeur de la prison, a déjà fait tous les arrangements nécessaires pour l'exécution. Il est possible que l'exécution n'ait pas lieu à la date fixée, car l'avocat de Mehojevich, M. John W. Carey, a prévenu l'avocat général de l'Etat de la Louisiane, M. Walter Guion, qu'il allait demander à la cour suprême un ordre de suspension d'exécution.

Réparations. Le chef des pompiers Thomas O'Connor a visité hier le poste de pompiers numéro 9 et le poste d'échelles numéro 6 dans des réparations sous la conduite des pompiers avertis des matériaux fournis par le commissaire des travaux publics. Après sa visite M. O'Connor a dit que les travaux étaient presque terminés. Les bâtiments ont été repeints et les postes sont maintenant pourvus de commodités sanitaires modernes.

Le travail des enfants. Mlle Jean Gordon a accusé hier devant le second tour de crimelle de cité W. H. McEllean, gérant des Aiden Cotton Mills, de violation de l'article 2 de la loi 34 de 1906 relatif à l'emploi des enfants dans les fabriques. L'enfant citée dans la plainte est Laura Fink, qui demeure rue Daubigny, 2506. Cette affaire ne sera pas plaidée avant qu'une décision ait été rendue dans celle des Lane-Magnin Cotton Mills, contre lesquels Miss Gordon a formulé une accusation semblable il y a quelques temps. Les débats de cette dernière affaire ont commencé devant le juge Skinner, de la première cour criminelle en vacances, ils seront continués devant le juge Aucoin, de la seconde cour, qui a fixé la reprise au 8 août prochain.

Dangerous Chinois. Deux Chinois sont entrés dans le débit de liqueurs tenu par E. W. Robertson au numéro 130 de la rue Morgan, hier vers une heure du matin et se sont fait servir à boire. Après avoir vidé leurs verres ils ont refusé de payer, et comme Robertson insistait ils ont agité la porte. Mais avant de sortir l'un des Chinois a pris un revolver dans sa poche et a tiré sur Robertson. Celui-ci n'a pas été blessé, mais il a été atteint et s'est réfugié au fond de son établissement, d'où il a prévenu la police. Les agents Lewiret Leafus sont arrivés, mais leurs recherches ont été inutiles. Les Chinois ont abandonné sur le comptoir un sac de haricots et un paquet de cigarettes.

Violation des règlements sanitaires. Deux Italiens, Popia Pascal, qui demeure rue Rempart, 823, et Establin Philip, qui réside à l'angle des rues Saratoga et Gravier, ont comparu hier devant le recorder pour violation de l'ordonnance qui interdit de balayer les ordures ménagères dans les ruisseaux des rues. Ils ont été condamnés à une légère amende, mais le juge les a prévenus que s'ils ne se corrigent pas, les autorités sont décidées à mettre fin à cette coutume qui est des plus dangereuses pour la salubrité publique.

Ventes inscrites au bureau d'immobilier. Mme G. Peytral consent à vendre à Firmin Labat deux terrains, Anthony, Bleaville, Helena, Iberville, 22,000. M. M. Suarez et als à St Vincent de Paul Cemetery Association, terrain, Villere, Urquhart, Clouet, Louisiana, 2700. A. J. Gerard et als à Mlle E. M. Roth, terrain, Olivia, Vallette, Peter, Aïx, 8000. A. J. Carrière à Maurice Seron, portion, Canal, Iberville, Scott, Pierce, 22,150. A. P. Abascal à Chris Harris, terrain, Homer, Newton, Wagner, Hende, 8175. A. J. Besec consent à vendre à H. Finkelshteyn et als, propriété, No 917, Decatur, 113,000. Vente E. G. De Frantes à la Dryades B. & L. Ass'n, terrain, Constance, State, Magasin et la ligne de Burtheville, 4500. Succession veuve B. Laplace à G. R. H. Sauvage, portion, Champes-Elysées, Marigny, Chartres et Decatur, 81,000. La même au même, portion, Canal, Télémaque, Cleveland et Cortez, 42,000. La même à Dr Ernest Laplace, un terrain, Chartres, Iberville, Canal et le Passage de la Bourne, 22,000. La même à Albert J. Laplace, onze terrains, Canal, Télémaque, Cleveland et Cortez, 119,650.

La Banque des Citoyens. L'histoire de la Banque des Citoyens de la Louisiane est si intimement liée à l'histoire financière de notre état depuis soixante-quatre ans qu'on peut se réjouir de la prospérité de la grande vieille banque, qui fut un temps la plus puissante institution financière du sud. Cette banque s'est maintenue, solide, inébranlable, pendant ces trois quarts de siècle, à travers sans faillir les redoutables périodes de la guerre civile et de la reconstruction, et quoique par suite de pertes successives son capital ait été réduit, l'état de situation qu'elle a atteint par suite de son développement d'autre part montre qu'elle a eu payé au actionnaires un dividende de 5 pour cent pris sur les bénéfices des derniers six mois, elle a, comme d'ordinaire, ajouté une jolie somme à ses profits non divisés, portant ainsi son capital, le surplus et les profits non divisés à \$750,000.71. Il est parfaitement vrai que notre ville jouit d'une prospérité exceptionnelle depuis 1900, et que toutes nos banques ont obtenu d'excellents résultats, mais nous sommes particulièrement heureux de constater qu'après avoir payé des dividendes aux actionnaires la Banque des Citoyens de la Louisiane a ajouté à son surplus et à ses profits non divisés plus de \$200,000. Les directeurs de cette institution financière, à l'habileté de laquelle est due sa prospérité, sont M. G. W. Nott, président; H. Larounsin, capitaine, le vice-président; A. A. Lejong, capitaliste, 2d vice-président; Peter Torre, importateur de fruits; Simon Pfeiler, marchand de comestibles en gros; H. Thom. Cottam, épicer en gros; Frank Vatter, marchand de liqueurs en gros. Les directeurs d'état sont Chas J. Théard, avocat; H. B. Farwell, facteur de coton; T. J. Feibleman, épicer en gros; Norman Eustis, facteur de coton; Johnston Armstrong, avocat.

Recettes de douanes. Les recettes de douane pour le mois de juillet finissant hier sont les plus fortes dans l'histoire de notre ville. Dans ce mois elles atteignent \$1,327,347.37, et la fermeture des bureaux elles dépassaient \$1,375,000. Déraillement. Hier vers six heures du matin le train No 301 de la ligne Choiseul, en charge de l'électricien Jules Pineroy, a déraillé à l'angle des rues Maple et Lorraine, brisant un poteau de télégraphe. Henry Davis et Chas Dial, deux hommes de couleur qui passaient au même moment, ont été légèrement blessés au corps. Les dommages causés s'élevaient à environ \$25.

Procès en dommages. John M. Smith a intenté hier devant la cour civile de district un procès en dommages de \$2500 à la N. O. Railway & Light Co. Il déclare dans sa pétition que, le 20 mars dernier, il se trouvait dans un car de ladite compagnie qui, à cause de la négligence de l'électricien, a fait collision avec une charrette. M. Smith a été renversé par le choc et a reçu des blessures qui l'ont obligé de garder le lit pendant plusieurs jours. De là les dommages réclamés. "Prenez l'habitude d'économiser, elle est bonne." Commencez aujourd'hui à cultiver l'habitude de mettre de côté et voyez combien grossissent dans une année les sommes qui sont placées dans une banque d'épargne. Vous pouvez obtenir 3 1/2 % d'intérêt composé semi-annuellement, sur vos épargnes, faibles ou considérables.

LA GERMAN-AMERICAN SAVINGS BANK & TRUST CO., 622 RUE DU CANAL. La Banque d'Epargne de la rue du Canal. 18 juil-6m-mar jeu dim

INJECTION BROU. Prompt soulagement des Cas les plus obstinés. VENU PAR TOUS LES PHARMACIENS.

Electrocution dans la prison d'Auburn. Auburn, N. Y., 31 juillet - Charles Bonier, de Buffalo, condamné à mort pour l'assassinat de Franz et Johanna Freher, a été exécuté ce matin sur la chaise électrique dans la prison d'Auburn. Le condamné était âgé de 35 ans.

JAMES BONNOT, Successeur de JOHN BONNOT. Entrepreneur de pompes funèbres. No 628 RUE STE-ANNE SALONS FUNEBRES. Téléphone No 1048.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd. Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs. 1108-1112 Rue St. Rempart. PHONES: HEMLOCK 404, HEMLOCK 1004 W.

Branch No 817 rue Toulouse. Vieux via l'Opéra Français. HENRI ANDER GERANT. Téléphone Hemlock 608. TELEPHONE 323. JOSEPH RAY, Successeur de LABAT & RAY. Directeur de Pompes Funèbres et Embaumeurs. No 1208 Avenue Nord Rempart. Près Esplanade. Ventes pour Bal, Mariage, Fumées, etc. Entretien fait à des prix modiques. Ordre reçu par le téléphone à l'importe que moment. except - as.

DEMANDE - Plusieurs jeunes gens parlant français pour se rendre sages dans une légation. S'adresser: Poste 511. 31 juil-6m. ON DEMANDE - A la campagne, chez un prétre, une femme blanche de 35 à 55 ans. Bonne cuisinière, parlant le français. S'adresser pour les conditions chez M. T. Besnot, 514 et 516 rue Chartres, Nouvelle-Orléans. 26 juil-1 sem. DEMANDE - Immédiatement - 25 cent par semaine en l'usage et coraage, assés de modestes pour garantir, et faire des marchés. Bon salaire aux personnes expérimentées. S'adresser au Département des Courtesiers, D. H. Holmes Co. Ltd. 27 oct-6m.

ETAT TRIMESTRIEL DE LA Banque des Citoyens De la Louisiane. DEPARTEMENT DE BANQUE. A la clôture des affaires, le 31 juillet 1907.

Table with financial data: ACTIF. Prête aux débiteurs, Prête et accom, etc. PASSIF. Fonds capital payé, Surplus, etc.

STAT DE LA LOUISIANE. Honorari et assés par devant moi ce 31me jour de juillet 1907. Juge, EDGAR GRIMA. Notaire. Nous, le comté soussigné, soussigné pour examiner le comté comptant dans la routine de la banque des Citoyens de la Louisiane, soussigné, soussigné, soussigné.

BULLETIN FLUVIAL. Nouvelle-Orléans, 31 juillet 1907. Fourni par le Bureau Météorologique et le Service des Eaux, Département de l'Agriculture des Etats-Unis. L'échage à 6 heures A. M.

Table with columns: Station, Hauteur d'eau, Ligne de danger, Hauteur, etc. Rows include St. Paul, Bayou de l'Inde, etc.

NAVIGATION FLUVIALE. Départs de bateaux à vapeur: JEUDI, 1er AOUT 1907. Bateaux: DIAL, HOUA, IMPERIAL, etc. VENDEDI, 2 AOUT 1907. Bateaux: LITTLE RUFUS, CAMELIA, PINELAND, etc.

AMUSEMENTS. White City Théâtre cette Semaine CIRCUS GLOWN. WEST END TOUS LES SOIRS. Orchestre Militaire de Tessi.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville. Steamer NEW GANELIA. Commencement le 30 Avril 1907. Partira de MILNEBURG à l'arrivée du train de Milneburg et de Newville, à la tête de la rue au Canal.

CONULAT DE FRANCE. Godchaux Building, 306-07. On recherche les héritiers de François Casagrar, natif de Luchon-le-Inard, Haute Garonne vers la Nouvelle-Orléans vers 1905. Recherché également pour enfants de famille: M. Auguste Macé, Agé de 65 ans, originaire de Bordeaux, ex-directeur d'assurance. John Surcouf, Martin Quentin, etc.

AVIS SPECIAUX. Soumissions pour une Serre. Des soumissions scellées seront reçues par M. Chas Dittman, Président de Comité Exécutif, 628 rue Gravier, jusqu'à 5 heures du matin, le 6 août 1907, pour l'érection d'une serre pour le Parc de Villa de la Nouvelle-Orléans. On sollicite les applications, plans et informations ou s'adresser à Julius Koch, architecte, chambre 301-302, Edifice Kessler, 219 rue Carondelet, Nouvelle-Orléans, La. 25 juil-25 à date.

MUTUAL INSURANCE COMPANY of New Orleans, 234 rue Canal. Avis aux membres de la Corporation. Le 15 août 1907 à 10-30 a. m. pour voter sur la dissolution suivant l'Art. 7 de la Chartre. J. E. WARNER, Secrétaire. 14 juil-30 f.

Avis Important. Un monsieur français, professeur (E. E. Université de Paris) est parti de New Orleans, N. O. de traverser une situation quelconque temporairement et se propose de passer quelques jours à la Nouvelle-Orléans, en attendant de retourner en France. Il a écrit l'anglais courtoisement, accepterait répétitions françaises ou allemandes de professeurs. Traductions françaises, en français de son premier ordre. Adresse: PROYASSE, Bureau de l'Abelie, N. O. 16 juil-6m.

assésit il s'agenouilla. Le Yédina sauta à terre, prit dans ses bras le corps inanimé couché sur sa selle et le déposa aux pieds du chef. - Maître blessé... pas mort, dit-il. Nous étions prisonniers. Le chef targhi répondit simplement, sans demander d'autres explications: - C'est bien. Allah te récompensera. On déshabilla Kergor avec précaution, afin d'examiner ses blessures. Il avait reçu un coup de lance dans la cuisse, deux dans la tête et un quatrièmè sur l'épaule. Cette dernière blessure était profonde. Sa tête était enveloppée d'un linge sanglant que l'on eut peine à enlever, car il était collé sur la peau. Kergor n'était pas mort, ainsi que l'avait affirmé le Yédina en arrivant, mais il avait tant perdu de sang que sa faiblesse était extrême. Il ne parlait pas, possédait des soupres qui indiquaient sa souffrance et gardait les yeux fermés. Un Targhi lui lava les plaies, les banda fortement avec des morceaux d'étoffe détrempés à l'eau, puis il fit avaler au blessé un peu d'eau. Lionel parut moins souffrir. Alors, on le laissa reposer en le veillant. Son retour imprévu dans cet état lamentable modifia les dis-

positions du chef Targhi. Sa troupe comptait, d'ailleurs, quelques blessés qui avaient besoin de soins. Il jugea donc urgent de gagner un plus vite l'oasis, afin d'y trouver les secours nécessaires et il donna l'ordre de lever le camp. Pendant que la petite troupe faisait ses préparatifs, il interrogea en détail le noir du Tchad. Voici ce qui s'était passé. De la crête où le Yédina embusqué traillait à côté de Ségé-galais, il avait aperçu son maître aux prises avec de nombreux ennemis. Tout à coup il le vit tomber et disparaître pour reparaître un instant après blessé sur un cheval où il semblait attaché et que conduisait par les rênes un cavalier marabout monté sur un autre cheval. Le Yédina descendit aussitôt le revers opposé de la crête, bondit dans le ravin, saisit la crinière d'un cheval abandonné, sauta en selle et se mit à la poursuite du Saharien pour sauver son maître ou mourir avec lui. C'était insensé, mais héroïque. Pris et garrotté à son tour, le Yédina fut conduit au campement des marabouts, situé dans un îlot de gravit, au milieu du sable. Là, comme l'ennemi avait fort à faire pour soigner ses nombreux blessés, presque tous gravement atteints, ce que Kergor était dans l'impossibilité ab-

solue de faire, à cause de ses blessures, on rendit la liberté à un Yédina en l'autorisant à soigner son maître et à le débarrasser de ses liens. L'orage survint. Le noir mit à profit le désarroi causé par la pluie torrentielle. L'obscurité le favorisait. Il prit son maître sur ses épaules, se glissa après d'un méhari couché et entravé, le détacha, assésit solidement Kergor sur la selle, enfourcha l'animal et bondit hors du camp, au milieu de l'orage. Se fiant à l'instinct prodigieux de sa monture, il revint à peu près sur ses pas à grande allure. Le méhari allongea son long cou, explora l'horizon, puis se dirigea droit au puits où campaient les Touareg. On sait le reste. La troupe se mit en marche à trois heures; ou cheminait lentement. L'étape fut un véritable calvaire pour Kergor. Hissé sur une jument à réactions douces, qu'on s'attendait à voir Yédina, tandis qu'un Sénégalais conduisait le cheval en main, la première heure se passa assez bien. Une brise légère rafraichissait l'atmosphère; le blessé ne se plaignait pas. Mais bientôt le soleil se leva, sans ardeur, au milieu d'ardentes vapeurs. Décoloré de ses rayons, il sortit de l'extrême frontière du

désert comme du sein de l'Océan. Il apparut soudain, pareil à un immense globe de métal en fusion. Lorsqu'il gravit la pente orientale du ciel, l'air s'entendait. Les sables s'échauffèrent, jetant leur éclat implacable qui éblouit et aveugla. Alors les souffrances du blessé devinrent intolérables. Malgré sa volonté de se montrer stoïque devant les Touareg, il gémissait parfois s'il se déplaçait sur sa selle. Le soir et la fièvre l'accablèrent. Le moindre faux pas de la jument lui arrachait des cris de douleur. Enfin, on parvint à l'oasis. Kergor dut y rester deux mois pour panser ses nombreuses blessures. Pendant ce long séjour, des caravanes passèrent à Tintaroid, allant vers Tombouctou en dans le Tchad. On apprit donc bientôt au Maroc, sur la frontière algérienne, à nos postes avancés du Sahara, et même à Rhadamès, sur la route de Tripoli, qu'un Européen, grièvement blessé dans une lutte avec un parti de brigands sahariens, à la sortie de l'air avait été transporté à Tintaroid par les Touareg du Sud, dans un état désespéré. Les journaux mentionnaient le fait avec des variantes. Une dépêche envoyée de Toungourt raconta qu'un Chambas

arrivé du Djebel-Hoggar, affirmait avoir recueilli le récit d'une caravane qui allait à Rhadamès. On amplifia, puis il y eut des démentis et des confirmations. Ceux qui avaient le moins inventaient afin de paraître mieux informés, comme déjà cela s'était passé pour Hermann lors de son attentat contre son père, à Champignelles. L'opinion publique s'émut. La Société de géographie, le comité de l'Afrique française, le ministère des colonies, se demandèrent quel était ce voyageur mystérieux dont on ignorait le nom. Un peu plus tard, des renseignements complémentaires parvinrent à un poste du Sud algérien. Le Français venait, disait-on, de très loin, d'au delà du Tchad, de la région des Grands Lacs, peut-être du Haut-Congo. On ajoutait que si tôt guéri de ses blessures, cet explorateur mystérieux, protégé par les Touareg, qu'il avait émerveillés sa brillante valeur, se proposait d'effectuer la traversée du désert. Le ministère des colonies ne pouvait ni démentir ni affirmer. Il n'avait reçu aucun renseignement officiel en réponse à sa demande pressante, pas plus que la lettre du capitaine Morian partie Kouka, laquelle devait donner la clef de l'énigme. Seulement, un mois plus tard,

la lettre arriva par la voie anglaise du Bas Niger, précédant de quelques jours un télégramme du gouverneur de Saint-Louis qui annonçait le débarquement des Européens et des noirs à Dakar. Alors parut dans la presse un communiqué officiel donnant des détails précis sur les résultats obtenus et sur la santé du personnel de la mission. "La mission Morian est arrivée à Dakar avec son personnel complet, mais très épuisé par les fièvres et la fatigue. Les travailleurs sénégalais ont été immédiatement licenciés et renvoyés dans leurs foyers. Le capitaine Morian, qui après sa brillante campagne dans le Haut-Oubanghi, a reconnu le bassin du Chari et celui des Tchads, a clôturé les travaux de la mission par la traversée du pays de Sokota, d'où il a gagné le moyen Niger à Arenberg. "Il franchit le fleuve en ce point, a ensuite exploré le Haut-Dahomey, où il a affirmé notre domination chez les Barébas et a opéré sa descente sur la côte par la vallée de l'Ouélé. "Le vaillant officier s'est embarqué à Kotonou pour le Sénégal, d'où les Européens partiront prochainement à destination de Bordeaux. "Un décret soumis à la signature du Président de la République et qui figurera incessamment à "l'Officiel" mentionnera les

récompenses attribuées aux officiers et aux soldats. "Le capitaine Morian, qui commandait la mission, est promu chef de bataillon et sera nommé officier de la Légion d'honneur à son arrivée à Bordeaux. Les renseignements se terminent ainsi: "L'explorateur signalé dans le dernier parait être un ancien sous-officier de spahis sénégalais, nommé Lionel de Kergor. Il vient également du Haut-Congo, où il a rendu des services importants à la mission Morian, qu'il a quittée au Tchad. "A ce moment l'intrepide voyageur se proposait de remonter vers le Nord et de revenir en Algérie par la région des Grands-Chotts, après avoir exploré les haute plateaux du centre. "S'il accomplit son itinéraire jusqu'au bout, M. de Kergor sera le premier Européen qui aura traversé le désert du Sud au Nord, des bords du Tchad à la frontière algérienne. "Le pays entier se félicite que cet Européen soit Français. Le mystère toutefois restait en partie inexplicable. Personne ne connaissait Lionel de Kergor. ALBERT VOORNIES, AVOCAT, RUE CARONDELET No 120 (18 juil-30)